MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Paiement des factures assainissement : **A échéance**

Type de contrat : facturation assainissement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **la Communauté de Communes desTerres du Val de Loire** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre banque, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR82ZZZ8369E9

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être représentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : Adresse : CP, ville :	Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. Service Assainissement 2 Rue des Germines– 45190 BEAUGENCY

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) ET IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

TYPE DE PAIEMENT : ☐ **A ECHEANCE** ☐ **PAR MENSUALISATION**

Signé le :

à :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements de factures ordonnés par la **Communauté de Communes des Terres du Val de Loire**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerais le différend avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Les informations contenues dans présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ces droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus à l'article 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT COMPLÉTÉ par voie postale ou par mail à

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
Service Assainissement
2 rue des germines
45190 BEAUGENCY
02.38.44.59.35 OU assainissement@ccterresduvaldeloire.fr